

Article 43 du Règlement

Que la Chambre exhorte le parti conservateur fédéral à se prononcer sans équivoque en faveur du maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et à demander instamment à ses députés de l'Alberta de ne pas abdiquer devant les secteurs des transports et de l'agriculture qui voudraient abolir ce tarif.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LES PROPOS CONCERNANT LA MESURE ENVISAGÉE

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, le vérificateur général du Canada vient de déclarer que les vérificateurs gouvernementaux se voient souvent interdire l'accès à l'information qui leur est nécessaire afin de déterminer si les sociétés de la Couronne dépensent les deniers publics comme il se doit, en fonction de l'économie. Le vérificateur général, M. Kenneth Dye, affirme également que le projet de loi sur les sociétés de la Couronne qu'avait présenté en 1979 le parti progressiste conservateur, sous la direction du très honorable représentant de Yellowknife (M. Clark), prévoyait «un cadre global et efficace de contrôle, de direction et d'obligation de rendre compte des sociétés appartenant à la Couronne»; le vérificateur général estime en outre que ce projet de loi est préférable à la mesure législative du gouvernement libéral, laquelle «ne contient aucune disposition pour la vérification des sociétés qui appartiennent à la Couronne». Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

● (1410)

Que le gouvernement, conformément aux idées et aux vœux exprimés par le vérificateur général du Canada, retire la mesure législative présentée par les libéraux et qu'il la remplace par le bill qu'avait proposé le gouvernement conservateur de M. Clark, bill qui est, de l'avis du vérificateur général, plus acceptable et plus facilement réalisable.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

L'APPLICATION AUX FONCTIONNAIRES DE LA SASKATCHEWAN

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet des droits civils. La semaine dernière, M. Harry Van Mulligan, mon conseiller municipal, a été placé par son employeur, le gouvernement de la Saskatchewan, devant la

cruelle alternative d'accepter un nouveau poste à Prince-Albert ou de perdre son emploi. M. Van Mulligan s'était prononcé publiquement contre le programme d'austérité du gouvernement provincial dans l'exécution de la tâche que les électeurs lui ont confiée au sein du conseil municipal de Regina.

Le premier ministre de la province a déclaré depuis que tout employé du gouvernement qui occupe par ailleurs une charge publique au sein d'une commission scolaire, du conseil d'administration d'un hôpital ou même d'un conseil d'Église doit bien réfléchir aux conséquences avant d'exprimer publiquement ses opinions. Ces tactiques, madame le Président, conviennent mieux aux régimes totalitaires dirigé par un parti unique qu'à...

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Il me semble que le député soulève une question de compétence strictement provinciale.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Madame le Président, ces actions constituent une infraction grave à la Charte canadienne des droits. Avec l'appui du député de Regina-Ouest (M. Benjamin), je propose donc:

Que la Chambre condamne la restriction des libertés civiles et politiques fondamentales des employés de la Fonction publique provinciale par le gouvernement de la Saskatchewan.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. J'ai la nette impression que cette question relève de la compétence provinciale et qu'elle devrait être soulevée à l'Assemblée législative de cette province. Le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman).

* * *

LE COMMERCE

LE PROJET DE CRÉER UNE FONDATION ASIE-PACIFIQUE À VANCOUVER

M. Robert Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le taux de chômage atteint maintenant 12.7 p. 100, que le PNB a un taux de croissance négatif de 4.4 p. 100 et que le marasme sévit toujours dans le secteur de la production au Canada; étant donné aussi qu'une vague de protectionnisme balaie les pays industrialisés de l'O.C.D.E. et que le Canada est tributaire à outrance de l'exportation de ses ressources et des échanges avec les États-Unis, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney):

Que le gouvernement donne suite dans les plus brefs délais aux recommandations émanant de l'étude Bruk visant la création d'une fondation Asie-Pacifique qui aurait son siège social à Vancouver et qui aurait pour mandat d'exploiter et d'intensifier les échanges commerciaux entre le Canada et les pays asiatiques du Pacifique de manière à assurer aux producteurs canadiens de nouveaux marchés et par le fait même relancer nos exportations et offrir à nos concitoyens de nouvelles perspectives d'emploi.